

---

## Adresses du citoyen Lérís, soldat, témoignant de sa ferveur républicaine, envoyées à la Convention et au "club naissant" de Chambéry, en annexe de la séance du 28 pluviôse an II (16 février 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Adresses du citoyen Lérís, soldat, témoignant de sa ferveur républicaine, envoyées à la Convention et au "club naissant" de Chambéry, en annexe de la séance du 28 pluviôse an II (16 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) pp. 128-130;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_31878\\_t1\\_0128\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31878_t1_0128_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

les Anglois reparoissent bientôt sur la scène pour recommencer leurs entreprises. Charles V meurt, il laisse des enfants en bas-âge, et des frères ambitieux qui s'empresent de dilapider le trésor royal, et les finances de la Nation. Son imbécile successeur épouse Isabelle de Bavière, femme scélérate; sa fille est mariée au roi d'Angleterre et la France est de nouveau replongée dans les plus grands malheurs. Un prince du sang en assassine un autre; deux factions s'élèvent et partagent l'Etat. La guerre civile et avec elle les massacres se renouvellent avec fureur. L'Anglois toujours attentif à profiter de nos désordres, se fait appeler par un des partis; la France est en combustion et à la honte de nos malheureux ancêtres, le roi anglais est couronné et proclamé roi de France dans la capitale du Royaume et dans une grande partie de provinces. C'est depuis cette époque fatale que ces rois insolents portent encore le titre et les armes de rois de France. Nous avons vu dernièrement quel usage ils en vouloient faire. Je passe sous silence une infinité d'autres atrocités, que n'ignorent pas ceux qui ont lu notre histoire. Il n'y a point de perfidies, point de trahisons que leur orgueilleuse ambition n'ait mis en œuvre dans tous les temps, pour réaliser leurs prétentions chimériques. Que n'ont-ils pas fait pour nous susciter des ennemis de tous côtés et nous attirer des guerres cruelles, pour troubler et ruiner notre commerce, pour nous enlever nos colonies et nous réduire à dépendre d'eux de nos jours vers la fin du règne de Louis XV, quelle paix honnête, quel flétrissant traité n'ont-ils pas fait signer à ce prince inappliqué, à ce Sardanapale, plongé dans la plus vile débauche! traité qui foule aux pieds le droit des gens, traité qui ne peut être effacé que par le sang de nos perpétuels et irréconciliables ennemis. Après avoir remporté ces avantages, après avoir été chantés, célébrés et proclamés vainqueurs dans les quatre parties du monde par un de nos écrivains possédé de l'anglomanie; par Voltaire lui-même, qui eut mieux fait de relever le courage et les espérances de sa nation, depuis ce temps, dis-je, avec quelle insolence n'ont-ils pas affecté la souveraineté des mers avec quel orgueil, ils forçoient notre pavillon de s'abaisser devant eux! avec quelle hauteur, ils entroient dans les comptoirs étrangers et après en avoir repoussé les commerçants françois, ils enlevoient le plus beau et le meilleur et leur laissoient les rebuts par grâce et avec le plus grand mépris! avec quel air de satisfaction, ils vous prodiguoient le nom de chiens! Entrons dans les circonstances où nous nous trouvons maintenant. L'infâme et à jamais l'infâme duc d'Orléans se coalise avec eux pour assouvir la vengeance et satisfaire son ambition. Il singe le patriotisme, afin de mieux tromper le peuple, il devient l'idole de quelques gens égarés. D'avare qu'il étoit, il devient prodigue; il paya largement les louanges qu'on lui donne et les injures qu'il fait vomir contre ceux qu'il déteste et qui s'opposent sagement à ses coupables entreprises. Le voilà ruiné. Il compte néanmoins sur son parti qu'il entretient et surtout sur ses bons amis les Anglois, à qui il a ouvert toutes les portes de la France. L'Anglois saisit une si belle occasion et profitant de la trahison, sans se soucier du

traître, il s'apprête à nous faire tout le mal qu'il peut. Il se livre à tous les projets de vengeance et de conquête: il menace toutes nos places maritimes, et la trahison lui en livre quelques-unes. Pressés de toutes parts, par les intrigues du Cabinet anglois, à quelles extrémités n'étions-nous pas réduits, si les complots eussent tout-à-fait réussi! mais la trame est déjouée. La sagesse des assemblées nationales a senti, suivi, découvert et fait avorter toutes ces mesures scélérates. La plupart des traîtres ont été immolés et, grâce à la Montagne, la République est debout. La noirceur de Pitt sera passagère, mais ne chantons pas encore victoire. Nous n'aurons point de repos assuré, à moins que l'Angleterre, cette nouvelle Carthage, n'existe plus sous la forme de gouvernement où elle est maintenant. Ne la détruisons pas, comme firent les Romains, mais forçons ces insulaires de renoncer au régime monarchique, de ne faire qu'un peuple avec nous et de nous bénir en chérissant leur bonheur. C'est là notre besoin et la gloire qui convient aux François. Si nous ne hâtons pas une si noble vengeance, ils reviendront bientôt insulter nos côtes, nous troubler et nous perdre. Ne les attendons plus chez nous, mais allons les trouver chez eux. Jamais, non jamais, on ne vaincra les Anglois que dans Londres, nous ne manquons ni de fer, ni d'airain. Livrons nous à la recherche du salpêtre. Ouvrons à ceux qui savent l'extraire et nos caves et tous les endroits qui le produisent, allons foudroyer ces mêmes ports qui vomissoient contre nous l'épouvante et la mort. Ah si la vieillesse ne glaçoit pas mon sang dans mes veines, si les infirmités ne m'arrêtoient pas, je voudrais être associé à une si glorieuse entreprise, j'affronterois tous les dangers, et je disputerois à mes concitoyens, l'honneur de mourir pour une si belle cause».

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

## II

[Fr. Lérès, à la Conv.; Montauban, 7 pluv. II] (2)

« Législateurs,

Les cris de ma mère patrie m'ont conduit en face de l'Espagnol fanatique depuis 6 mois, malgré que la loi n'ait pu me réclamer à raison de mon âge, d'environ 42 ans, mais mon pur patriotisme depuis le 14 juillet 1789 s'est maintenu. Heureux pour moi si ma santé en avoit pu faire de même. Que faire? Mon existence est à la République française, je dois y concourir par mon énergie en écrivant de plume jacobine. Pour vous en donner des preuves légales, j'annonce sous vos yeux, législateurs, le tableau de mes principes, heureux si votre confiance peut être celle des Jacobins de Paris.

J'ai passé ici quelques jours pour adoucir ma foible santé, je cours à Agen, quoique poitrinaire,

(1) F<sup>17</sup> 1009<sup>A</sup>, pl. 5, p. 1876 bis.  
gnée Jay.

(2) Mention marginale datée du 28 pluv., et si-

pour continuer à vivre avec mes braves camarades, du 22<sup>e</sup> régiment de cavalerie (ci-devant chasseurs des Pyrénées). Le général Ricardo a dit qu'il étoit très mécontent de la conduite de ces chasseurs vu qu'il ne leur faisoit aucun prisonnier, que la mort étoit leur faveur. Si ce régiment, Législateurs, pouvait être par votre organe républicain, avoir bien mérité de la patrie, leur courage et leur valeur au combat, vers le féroce Espagnol nous portera avec les soldats de l'armée française à Madrid, sous l'ombrage de l'arbre de la liberté, nous cueillerons les lauriers de la victoire. S. et F. ».

Fr. LÉRIS (au 22<sup>e</sup> rég<sup>t</sup> de cavalerie, c<sup>h</sup> Larade, à Agen).

[Fr. Lérés, à la Conv.: Mazamet, 10 sept. 1792] (1)

« Législateurs,

Que le Dieu de la patrie préside dans vos esprits, que vos cœurs soient les organes fidèles d'un peuple libre, que vos sermens à la liberté et à l'égalité ne rétrogradent pas l'entremise d'un reste de tige de la liste civile ! Pénétrez-vous de la mission que vous allez remplir : elle est bien épineuse, puisque c'est pour prononcer sur le sort de vingt-cinq millions de citoyens que vont dépendre l'égalité française et la liberté des Nations. Dites au Roi de Varennes que vous êtes les mandataires par la volonté du peuple souverain ; que le hasard d'être Roi n'est pas un mérite ni une vertu ; que pour y parvenir, il ne faut pas se coaliser avec des Rois tyrans ; que l'ayant manifesté très-légalement, la Nation française retire dès ce moment le beau titre qu'elle lui avoit confié : Roi des Français.

Que l'Assemblée nationale décrète, par votre organe, qu'il a perdu pour toujours la confiance de la Nation française. Alors vous nous rendrez heureux, en nous faisant jouir des droits de l'homme et du Citoyen, que ceux de la nature ont réclamé depuis le 14 juillet 1789, jour de la naissance de notre liberté retrouvée dans les débris des chaînes de la Bastille, et le 10 août 1792 la liberté fut au secours de l'égalité aux Tuileries autrichiennes, s'empara d'elle, en dépit du Roi tyran, qui étoit la sentinelle de la consigne, puisqu'il ordonna aux Suisses et aux Coblenciers d'offrir au peuple un esprit de fraternité ; et dans les momens d'embrassemens il fit tirer à mitraille sur le peuple, qui de ses sueurs avoit fourni à ce traître, et à Antoinette d'Autriche, trente-cinq millions, mais non pour faire mourir par les armes des esclaves : preuve de son estime et de son amour pour le Peuple français.

Le sang de cette famille n'a jamais été aimé par le Roi de Varennes. Qu'il se retire, il a besoin de prendre l'air natal en Autriche : son épouse lui donnera le bras. Au moins qu'il n'oublie pas de prendre son veto : il en fera usage pour une nation d'esclaves : la nôtre préfère les droits de l'homme et du citoyen. *Liberté et Egalité* n'ont jamais pu être accueillies aux Tuileries. Que l'écho national nous fasse parvenir bientôt le mot tant désiré, que la patrie est sauvée, et le ciel satisfait.

Je vous salue, douce fraternité jacobine » (1).

Fr. LÉRIS.

[Fr. Lérés aux c<sup>h</sup> de Chambéry en Savoie : Mazamet, 20 oct. 1792]

« Frères et amis,

Je m'empresse à vous manifester la joie qu'ont les Citoyens Français, Républicains, d'apprendre avec quel enthousiasme vous avez accueilli dans vos cœurs l'arbre de la Liberté, embéli des couleurs tricolores nationales. Vos larmes coulées de joie dans vos esprits, doivent arroser de votre amour la racine. Qu'elle prenne tige dans vos ames ! J'aime à croire avec plaisir que vous avez emmené sous l'ombrage fraternel qu'il vous offre, et à toutes les Nations esclaves, vos épouses, vos enfans, même ceux à la mammelle, pour leur faire sucer à bonne heure la bonne harmonie qui va vivre et régner à jamais avec la Nation Française Républicaine. Nous jouirons sous un même ciel des droits de l'homme et du citoyen. Les siècles d'ignorance et de l'esclavage ont disparu ; les fers des bastilles sont brisés ; le soleil national du Dieu de la patrie, a donné sa lumière à ses créatures ; la vérité a paru toute nue sur la terre de la Liberté. Nous sommes Français, heureux, et vous voulez le devenir, nos cœurs sont ouverts pour accueillir les vôtres. Vous êtes nos frères de nature, et nous ne ferons qu'une même famille républicaine. Empressez-vous de vous couvrir des couleurs nationales : donnez à vos enfans le bon exemple, en leur donnant pour miroir le ruban tricolore et les droits de l'homme et du citoyen, Liberté, égalité, paix, union et fraternité, Frères et Amis ! J'en savoure avec effusion de cœur cette douce joie de pouvoir nous dire ces deux mots. Je viens avec une marque signalée d'amour pour les citoyens de Chambéry, vous inviter à vous réunir en corps pour députer à votre choix, et bien légalement, le plutôt ne sera que le mieux, quatre-vingt-trois citoyens en costume national pour vous amener à la Convention nationale à Paris, pour obtenir d'être le 84<sup>e</sup> département de l'Empire français, et pour y jurer fidélité à la Liberté et à l'Egalité, et mourir, s'il le faut, en les défendant. Nos armes ne se présenteront qu'aux ennemis qui voudront les faire disparaître : voilà nos seules bases. Je reconnois bien à découvert qu'on vous a trompés ; on vous avoit donné un tableau lugubre du Citoyen français : ce n'est que les prêtres qui ont abandonné l'évangile et leurs ouailles, pour aller chez les Nations esclaves, pour s'emparer du poignard, pour faire une guerre civile, et faire revivre la malheureuse journée du massacre de la Saint-Barthélémi à Paris. Le Roi de Varennes, avec la classe de ces nobles à parchemins, vouloient se coaliser, comme ils ont fait même, pour nous faire reprendre les chaînes de la Bastille du 14 juillet 1789. Elles ne sont plus maintenant : elles ont pour destinée de les exterminer à tous, après les avoir fondues et mises en mitrilles, pour les saluer à la révolution française. Point de rois, point de prêtres, point de nobles ; le peuple est souverain, puisqu'il fait des loix. La meilleure

(1) Note du texte : « Dans le Journal de correspondance et de débats des Jacobins de Paris, du 30 septembre, on a inscrit au long l'adresse à la Convention nationale ».

(1) F<sup>h</sup> 1009<sup>A</sup>, pl. 5, p. 1876 bis. Broch. impr., in-8<sup>o</sup>, 6 p.

religion que peut exercer le citoyen, c'est d'amener à salut sa patrie, de maintenir une bonne harmonie avec les Nations désenchaînées, obéir aux loix, payer exactement les contributions, et faire aimer et respecter les droits de l'homme et du citoyen.

Si je puis vous être utile dans le projet que j'amène sous vos yeux, que vous vouliez m'honorer de votre confiance, sur votre première demande, je viendrai vous donner sous l'arbre de la Liberté, le fraternel baiser de paix et d'amour pour vous, frères et amis. Je vous embrasse à tous de cœur et d'âme, à la liberté, égalité, et avec l'esprit républicain français.

FR. LÉRIS.

[Fr. Lérès, « au Club naissant » de Chambéry; Mazamet, 12 oct. 1792]

« Citoyens,

Les droits de nature viennent de paroître sous vos yeux, et loger dans vos cœurs. Vos armes assoupies par l'esclavage reprennent haleine. Les événemens fameux du 10 août donnèrent par anticipation l'éclipse nationale à la patrie française: son écho filtra avec empressement chez les Nations esclaves, où les rois se disoient émanés du Dieu des cieux. J'en appelle devant l'Être suprême. Le mépris manifesté par eux à tous les peuples par leur incivisme et la preuve légale, a été très réfutable par la Nation française. Elle est maintenant et pour toujours républicaine; elle ne veut connoître, ni obéir qu'aux lois d'un peuple libre et égal en droits. Votre réunion et vos vues épurées par l'enthousiasme de la liberté et égalité française vous ont mérité l'affiliation au club des Jacobins de Paris. Nos frères de nature et amis de cœur, vous venez de savourer ce que vos cœurs et vos esprits ont admiré en voulant fraterniser avec *les droits de l'Homme et du Citoyen*, qui sont en permanence pour toujours où vous avez obtenu cette sublime affiliation. Je me suis bien pénétré après des réflexions philosophiques, que *la mort ne fera jamais tarir l'énergie des Jacobins de Paris*. Heureux pour vous, frères et amis, et pour les clubs de l'Empire français, ceux qui ont mérité leur confiance: que la vertu soit notre guide; que le mérite s'y réunisse; que vos enfans dévoués par votre exemple à la liberté, à l'égalité et à l'esprit français républicain, échappent de l'entour de vos berceaux, pour que les couleurs tricolores soient leur costume et leur miroir, pour qu'ils disent à ceux qui leur ont donné le jour: Vous avez voulu attendre que les chaînes des Bastilles eussent fondu dans vos mains, et que la République française eût brisé à jamais ce fer de l'esclavage qui enchaînoit les *Droits de l'Homme et du Citoyen*, en porant nos doux regards sur notre terre de la liberté. Nous vous y attendons à bras ouverts; vous n'aurez pour asyle que l'enthousiasme fidelle des Citoyens français, et à mitiger ensemble avec effusion de cœur les deux mots tant désirés de frères et amis. Le Dieu de la patrie ne veut faire que d'heureux Français. Son écho nous a fait dire, et pour toujours, point de Rois, point de prêtres fanatiques et point de nobles à parchemin.

« Les mortels sont égaux: ce n'est point la [naissance, C'est la seule vertu qui fait la différence.

La loi dans tout état doit être universelle: Les mortels, quels qu'ils soient, sont égaux de- [vant elle. » (VOLTAIRE)

Rois: « Dès qu'un Roi substitue sa volonté aux lois fondamentales, il se déclare l'ennemi du peuple, et comme tel il peut-être détrôné. » (Camille DESMOULINS)

Prêtres: « Sous des dehors plus doux la Cour [cacha ces crimes: La décence y régna, le Conclave eut ses lois; La vertu la plus pure y régna quelquefois, Desursins dans nos jours a mérité des temples, Et l'Eglise a compté depuis plus de mille ans Peu de Pasteurs sans tache, et beaucoup de [tyrans. »

(VOLTAIRE, dans les éditions de Londres)

Nobles: « La vertu s'est retrouvée à son premier asyle, qui étoit celui des chaumières, couverte de vieux haillons; on ne peut s'ennoblir que par la valeur aux combats pour sa patrie, le mérite et la vertu réunis. » (FR. LÉRIS)

Voilà, frères et amis, les trois tyrans des *Droits de l'Homme et du Citoyen*, et des Nations entières. Maintenons-nous par l'union, la paix et la douce fraternité dans nos cœurs et dans nos esprits; alors nous serons dédommagés de l'empreinte des chaînes des Bastilles, puisque la terre de la liberté française ne veut porter sur elle que des citoyens soldats pour défendre sa patrie (voilà la meilleure religion chrétienne), et non des Rois, des Prêtres à poignard, et des Nobles à parchemin.

J'ai cru bien faire d'amener sous vos yeux, Jacobins, l'adresse que je fais passer par cet ordinaire aux citoyens de Chambéry, recommandée à l'administration, pour en donner lecture. Vous avez sous pli le *duplicata*. Quant à mes principes, on peut les connoître par nos frères et amis, les Jacobins de Paris, ou par leurs journaux de correspondance et des débats (qui parcourent toute la République) en juillet, août et septembre dernier. Heureux, si je puis mériter votre amour et votre confiance, et par votre entremise celle des citoyens de Chambéry!

Je vous salue à la douce fraternité française. F. LÉRIS (soldat pour sa patrie et non pour des rois tyrans).

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

### III

[Les comm. d'Arambécourt et Joncreuil à la Conv.; 26 niv. II] (2)

« Représentants du peuple,

Non contents d'avoir rétabli l'homme dans ses droits naturels, vos soins paternels s'étendent jusqu'à la purification de l'air par le dessèchement des étangs qui répandoient dans le voisinage leurs malignes influences et enlèvent au cultivateur un terrain second. Vous avez cependant senti qu'en les desséchant tous indistincte-

(1) Mention marginale datée du 28 pluv., et signée Jay.

(2) F<sup>no</sup> 314. Dessèchements. Particuliers (an II).